

## Communiqué de presse

**Date :**  
10 novembre 2022

**Embargo :**  
---

**Contact :**  
Tobias Lux, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 91 71  
[tobias.lux@finma.ch](mailto:tobias.lux@finma.ch)

Vinzenz Mathys, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 19 77  
[vinzenz.mathys@finma.ch](mailto:vinzenz.mathys@finma.ch)

# Monitoring des risques FINMA 2022 : risques accrus du fait des perspectives incertaines

**L’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a identifié, dans son monitoring des risques 2022, sept risques significatifs pour la branche financière. Elle en tire ses priorités en matière de surveillance. La FINMA identifie des risques accrus, notamment dans le domaine des crédits et des taux d’intérêt, du fait des grandes incertitudes qui planent sur l’évolution des taux d’intérêt et de la conjoncture.**

La FINMA a publié aujourd’hui son monitoring des risques 2022. Elle y fournit un aperçu des risques qu’elle considère actuellement les plus importants pour les assujettis et décrit les priorités qui en découlent pour son activité de surveillance.

Pénalisée par la guerre en Ukraine, la croissance économique mondiale a nettement perdu de son dynamisme ces derniers mois. Face aux fortes pressions inflationnistes, les banques centrales ont ajusté leurs politiques monétaires, certaines d’entre elles relevant nettement leurs taux d’intérêt. En Suisse aussi, l’ère des taux directeurs négatifs s’est finalement terminée le 22 septembre 2022. L’évolution incertaine de l’inflation, des taux d’intérêt et de la croissance économique recèle des risques.

Dans ce contexte, la FINMA identifie sept risques principaux pour le secteur financier. Six avaient déjà été relevés dans le monitoring des risques de l’année passée, à savoir : le risque de taux, le risque de crédit pour les hypothèques, le risque de crédit pour les autres crédits, le risque de cyberattaques, le risque en matière de lutte contre le blanchiment d’argent ainsi que le risque lié aux difficultés d’accès aux marchés étrangers. Hormis les risques liés aux cyberattaques – qu’elle considère toujours comme élevés –, la FINMA constate une augmentation des risques par rapport à l’année précédente dans tous les autres domaines évoqués. L’augmentation des primes de risque (*credit spreads*) est ajoutée pour la première fois en tant que risque supplémentaire dans le monitoring des risques.

## **Risques liés aux services numériques de finance décentralisée**

Dans le monitoring des risques, la FINMA traite aussi plus en détail une des tendances qu'elle considère susceptibles d'influencer durablement la place financière suisse à plus long terme. Dans le rapport de cette année, elle se penche sur les applications dites de finance décentralisée reposant sur des infrastructures de *blockchains* publiques. Ces applications ont suscité un fort engouement dans le monde entier et ont beaucoup fait parler d'elles.

L'utilisation d'applications de finance décentralisée recèle certains risques. Pour les consommateurs, il s'agit en premier lieu du risque de perdre des valeurs patrimoniales, par exemple en raison de fortes fluctuations du marché, d'erreurs de saisie, d'erreurs dans les applications, de piratage ou de fraude. Quant aux acteurs institutionnels, ils sont exposés à des risques opérationnels ainsi qu'à des risques juridiques et de réputation. Pour l'instant, la FINMA ne décèle toutefois aucun risque systémique en raison de l'utilisation encore limitée de ces applications.

Pour les régulateurs et les autorités de surveillance, la question de la finance décentralisée implique aussi des défis. En cas de décentralisation effective d'applications des marchés financiers, il ne serait par exemple plus possible de déterminer clairement au sens du droit actuel des marchés financiers à qui incombe quelle responsabilité. Le risque de blanchiment d'argent est par ailleurs élevé en raison de l'anonymat de certaines applications de finance décentralisée.

## **Transparence sur la surveillance orientée sur les risques**

Au centre de l'activité de la FINMA figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci doit garantir que les établissements financiers assujettis puissent rester stables au vu des possibles risques. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation en matière de risques pour le secteur dans son ensemble ainsi que pour les assujettis. Sur cette base, la FINMA oriente ses priorités de surveillance pour l'avenir. Avec son monitoring des risques, la FINMA offre à ses assujettis et au public une transparence accrue sur la manière dont elle remplit son mandat légal.